

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 05094

Numéro SIREN : 808 393 250

Nom ou dénomination : 100C

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2023 sous le numéro de dépôt 650

1

BILAN — ACTIF

DGFiP N° 2050-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 100C		1 2
Adresse de l'entreprise	52 BD JEAN JAURES 78800 HOUILLES	Durée de l'exercice précédent * 1 2
Numéro SIRET *	8 0 8 3 9 3 2 5 0 0 0 0 2 8	Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N clos le, 13 1 1 2 2 0 2 1
	Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3
Capital souscrit non appelé (I)	AA	
Frais d'établissement *	AB	
Frais de développement *	CX	
Concessions, brevets et droits similaires	AF	
Fonds commercial (I)	AH	
Autres immobilisations incorporelles	AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
Terrains	AN	
Constructions	AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	
Autres immobilisations corporelles	AT	13 253
Immobilisations en cours	AV	
Avances et acomptes	AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
Autres participations	CU	15 000
Créances rattachées à des participations	BB	
Autres titres immobilisés	BD	
Prêts	BF	
Autres immobilisations financières *	BH	3 200
TOTAL (II)		31 453
Matières premières, approvisionnements	BL	
En cours de production de biens	BN	
En cours de production de services	BP	
Produits intermédiaires et finis	BR	
Marchandises	BT	
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
Clients et comptes rattachés (3)*	BX	213 766
Autres créances (3)	BZ	14 585
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	
Disponibilités	CF	48 969
Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 859
TOTAL (III)		279 180
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
Écarts de conversion actif * (VI)	CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		310 633
Renvois : (I) Dont droit au bail :	CP	
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :	Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(2)

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

100C

Néant *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 000)	DA	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(1 048)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	38 270
	Subventions d'investissement	DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	53 722
		DL	
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
		TOTAL (II)	DO
DETTES (4)	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
		TOTAL (III)	DR
	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
Compte régul.	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	70 196
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs El)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	88 801
	Dettes fiscales et sociales	DY	51 491
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	4 588
	Produits constatés d'avance (4)	EB	3 831
		TOTAL (IV)	EC
		ED	218 908
RENOVIS	Ecart de conversion passif *	(V)	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE
	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	272 629
	{ Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Écart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	148 908
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	196

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 100C

Néant

*

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue	FD	FE	FF	
	biens *				
	services *	FG	807 376	FH	807 376
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	807 376	FK	
	Production stockée *			FL	807 376
	Production immobilisée *			FM	
	Subventions d'exploitation			FN	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FO	
	Autres produits (1) (11)			FP	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FQ 1
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FR	807 377
	Variation de stock (marchandises)*			FS	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FT	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FU	279 287
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FV	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FW	392 408
	Salaires et traitements *			FX	2 749
	Charges sociales (10)			FY	42 666
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		FZ	22 267
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GA	968
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GB	
	Autres charges (12)			GC	28 959
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GD
					GE 609
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)				GF	769 914
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			GG	37 463
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			GH	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GI	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GJ	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GK	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GL	1
	Définitions positives de change			GM	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GN	
	Total des produits financiers (V)				GO
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GP	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GQ	
	Définitions négatives de change			GR	844
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GS	
	Total des charges financières (VI)				GT
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GU	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GV	(843)
					GW 36 620

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		100C	Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE 218	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH 218	
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)			HI (218)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			HJ	
Impôts sur les bénéfices *			HK (1 868)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL 807 377	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM 769 108	
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)				HN 38 270
RENOVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G
	(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *		HP 5 727
		— Crédit-bail immobilier		HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K
	(6bis)	Dont dons aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5 A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6 obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
amende			Charges exceptionnelles Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2065-SD

2022

• **RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01012021** et clos le **31122021**

Régime simplifié d'imposition

Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cochez la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

IUUC
52 BD JEAN JAURES
78800 HOUILLERS

SIRET **8 0 8 3 9 3 2 5 0 0 0 0 2 8** Mél :

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	4 199	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		
PV à long terme imposables à 15%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPLIQUATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CGC/DACH (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinques C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée Nom / Adresse N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinques C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé sage coala

Vous devez obligatoirement soucrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liaisons fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable

Nom et adresse du conseil

sarl cb expertise
10 rue pergolése
75116 paris

Tél:

Tél:

CGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:

Date: 17052022

Lieu: HOUILLERS

Qualité et nom du signataire:

Signature:

Examen de conformité prestataire : fiscale (ECF)

*Carole Loubière
Le Géant*

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

2022

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H | RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

I | RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.									
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnel autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
1	2	3	4	5	6	7	8				
Julien Couprie de chazelles 27 rue camille pelletan 78800 HOUILLES	15000	2021	24 477		2 200						

J | DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	MOINS VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétressions d'honoraires, de commissions et de courtaages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

L | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

100C
Société par actions simplifiée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 52 BD JEAN JAURES
78800 HOUILLES
808-393-250 RCS VERSAILLES

Procès-Verbal des décisions du Président en date du 29 Juin 2022

Le Président, **M JULIEN COUPRIE DE CHAZELLES**, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ;
- Décisions à prendre pour la consultation de l'associé unique sur les comptes dudit exercice ;

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS

Le Président procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2021, de l'inventaire, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 font apparaître un bénéfice de 38.269,86 euros.

Le Président constate que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Puis le Président procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 et les arrête définitivement, lesdits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de 807.375,99 euros et un bénéfice de 38.269,86 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président examine ensuite l'affectation du résultat et décide de proposer à l'associé unique d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 38.269,86 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 38.269,86 euros.
- Affectation



Dotation aux réserves :

- Dotation aux autres réserves, soit 37.221,59 euros

Apurement des pertes antérieures :

- A l'apurement des pertes antérieures, soit 1048,27 euros.
- portant le Solde du report à nouveau de -1048,27 euros à **0 euros**.

Répartition après affectation

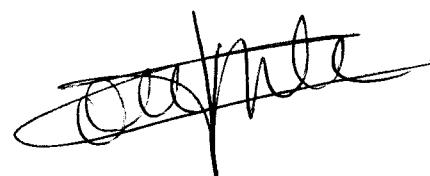
Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 15.451,73 euros et celui des réserves à 53.721,59 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président déclare qu'il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé ou au cours d'exercices antérieurs.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président
M JULIEN COUPRIE DE CHAZELLES



100C
Société par actions simplifiée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 52 BD JEAN JAURES
78800 HOUILLES
B 808-393-250 RCS VERSAILLES

RAPPORT DE GESTION

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2021

M JULIEN COUPRIE DE CHAZELLES, associé unique et Président de la Société 100C, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'activité dominante est le bâtiment tous corps d'état.

**EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE
EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET
PERSPECTIVES D'AVENIR**

Il est précisé qu'à court terme, la situation et les perspectives d'avenir de la Société sont les suivantes :
Nous poursuivons nos efforts sur l'exercice à venir.



EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

CHIFFRE D'AFFAIRES

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, nous vous informons que l'exercice écoulé a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires HT de 807.375,99 euros contre 747.465,61 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de 8.02 % par rapport à l'exercice précédent.

RESULTAT D'EXPLOITATION

Le montant total des produits d'exploitation pour l'exercice écoulé s'est élevé à 807.376,55 euros contre 747.622,23 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de 7.99 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant total des dotations aux amortissements et provisions pour l'exercice écoulé s'est élevé à 968.29 euros contre 904.99 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de 7.08 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant total des charges d'exploitation pour l'exercice écoulé s'est élevé à 769.913,80 euros contre 760.234,66 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de 1.27 % par rapport à l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat d'exploitation pour l'exercice écoulé s'établit à 37.462,75 euros contre - 12612,43 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de 397,03 % par rapport à l'exercice précédent.

RESULTAT FINANCIER

Le montant total des produits financiers pour l'exercice écoulé s'est élevé à 0.88 euros contre 0.14 euros pour l'exercice précédent,

Le montant total des charges financières pour l'exercice écoulé s'est élevé à 843,77 euros contre 1026,61 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de 17.93 % par rapport à l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat financier pour l'exercice écoulé s'établit à -842,89 euros contre -1026,61 euros pour l'exercice précédent,



RESULTAT COURANT AVANT IMPOT

Le résultat courant avant impôts de l'exercice écoulé ressort ainsi à 36.619,86 euros contre -13.638,90 euros pour l'exercice précédent soit une variation de 368,51 % par rapport à l'exercice précédent.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le montant total des produits exceptionnels pour l'exercice écoulé s'est élevé à 0 euros contre 5472,69 euros pour l'exercice précédent

Le montant total des charges exceptionnelles pour l'exercice écoulé s'est élevé à 218 euros contre 365 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de -40.26 % par rapport à l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -218 euros contre 5107,69 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de -104.26 % par rapport à l'exercice précédent.

IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort ainsi à 0 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent.

RESULTAT NET

Ainsi, le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 38.269,86 euros contre une perte de - 531.21 euros au titre de l'exercice précédent,

BILAN

Au 31 Décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 272.629,25 euros contre 172.867,26 euros pour l'exercice précédent



PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 38.269,86 euros de la manière suivante:

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 38.269,86 euros.**

Affectation

Dotation aux réserves :

- Dotation aux autres réserves, soit 37.221,59 euros

Apurement des pertes antérieures :

- A l'apurement des pertes antérieures, soit 1048,27 euros.
- portant le Solde du report à nouveau de -1048,27 euros à 0 euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 53.721,59 euros et celui des réserves à 15.451,73 euros.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé présentent des charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

Il sera donc proposé à l'associé unique, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, de constater l'existence de dépenses et charges visées à l'article 39,4 dudit code à hauteur de 7150 euros, Conformément à l'article 223 quinque du Code général des impôts, il est précisé que l'administration fiscale a, réintégré dans les bénéfices imposables les frais généraux

Le Président
M JULIEN COUPRIE DE CHAZELLES

